

Le dossier suivait son cours, mais le 17 mars 1987, M. Mulroney en est venu à la conclusion que les discussions préliminaires étaient allées aussi loin que possible et que les premiers ministres devaient de nouveau se pencher sur la question. Il les invita donc à se réunir au lac Meech le 30 avril, afin de faire le point et d'envisager quelles allaient être les prochaines étapes.

Le premier ministre, le sénateur Murray et les membres du Cabinet ont étudié avec soin l'approche que le gouvernement fédéral devrait adopter à l'égard des cinq conditions posées par le Québec. Il serait opportun, je pense, de vous exposer ici les grandes lignes de cette approche. Je vous épargnerai les détails, qui intéressent d'abord les premiers ministres, mais je veux que vous connaissiez les principes qui nous ont guidés.

D'abord, nos propositions n'ont pas pour but d'affaiblir l'autorité du gouvernement fédéral, mais plutôt de garantir que les provinces participent pleinement au processus décisionnel sur des questions ayant pour elles une importance particulière.

En second lieu, si, à l'instar des premiers ministres provinciaux, nous sommes d'avis que la "ronde du Québec" devrait se limiter aux conditions posées par le Québec, nous croyons néanmoins que les autres provinces devraient pouvoir le cas échéant profiter elles aussi des nouveaux arrangements convenus pour le Québec.

Prenons un exemple. Si le Québec doit participer à la sélection des juges de la Cour suprême du Canada qui proviennent de cette province, les autres provinces devraient pouvoir jouir de la même prérogative. Si nous devons inclure dans la Constitution un accord avec le Québec en matière d'immigration, il faudra également offrir la même possibilité aux autres provinces afin qu'elles puissent elles aussi négocier d'éventuels accords en la matière si elles le désirent. Si des limites doivent être imposées au pouvoir de dépenser du Parlement, cela doit se faire dans un contexte pan-canadien.

C'est également dans cette optique pan-canadienne qu'il faut reconnaître le caractère distinctif de la société québécoise, car c'est dans le jeu de la comparaison avec les autres provinces que se dégage l'originalité du Québec, laquelle, en retour, aide à faire du Canada ce qu'il est, c'est-à-dire un pays unique. Cette question traîne depuis 1981, moment où nous avons reconnu et affirmé les éléments qui caractérisent le Canada, par exemple les droits des autochtones, le multiculturalisme et l'engagement à réduire les disparités régionales.